VOL. 9, N° 2 — JANVIER 2007

VIRAGE

ENSEMBLE

Sommaire

LA TOURNÉE DES RÉGIONS
La mise en oeuvre du renouveau pédagogique au deuxième cycle du secondaire 3

REGARD SUR LE RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE 4

PROGRAMME DE FORMATION : les travaux se poursuivent 5.1

LES PARCOURS DE FORMATION 6

LES CONDITIONS FACILITANT LA MISE EN ŒUVRE 8.4

UNE NOUVELLE ORGANISATION EN RÉPONSE AUX DÉFIS DE NOTRE SIÈCLE
19e rencontre nationale sur le renouveau pédagogique 9

Une organisation pédagogique diversifiée : finalités et modalités 10

MISE EN ŒUVRE DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE AU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE 11.1

LANCEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION DU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE 11.3

Rencontre des comités élargis d'élaboration des programmes du deuxième cycle du secondaire 11.4

Rencontre des comités
Science et technologie : deux programmes pour des parcours différents 11.6

Ateliers
Français, langue d'enseignement 11.7

Un nouveau programme optionnel : le programme d'espagnol, langue tierce 11.7

ET TOI, QUE LIS-TU?

Les camps littéraires : pour lire autrement 12

Florilège : un trésor d'imagination 13

L'ART DRAMATIQUE VÉCU DE L'INTÉRIEUR
Un projet de l'école La Source de Rouyn-Noranda 14

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU CŒUR DE NOTRE CULTURE 15

Québec

2007-03524/

Pour ce premier numéro de 2007, nous avons choisi de mettre l'accent sur l'arrivée prochaine du renouveau pédagogique au deuxième cycle du secondaire. Nous traitons principalement de la diversification des parcours de formation, de la différenciation pédagogique ainsi que des changements nécessaires dans l'organisation scolaire et pédagogique. Ces thèmes ont d'ailleurs été au cœur des présentations de tous les grands événements de l'automne, notamment lors des rencontres régionales avec les administrateurs scolaires, de la rencontre du 16 octobre avec les comités d'élaboration des programmes du deuxième cycle du secondaire et de la rencontre nationale des cadres sur le renouveau pédagogique qui a eu lieu les 31 octobre et 1er novembre.

De plus, *Virage* tenait à souligner un projet intégrateur où la dimension culturelle occupe une place prédominante. Ce projet revêt un aspect innovateur fort intéressant.

Le contenu de cette revue se veut le reflet de l'activité intense dans le réseau de l'éducation au cours des derniers mois. Bien sûr, le deuxième cycle du secondaire s'apprête à vivre des changements importants, toutefois, nous demeurons conscients que le travail de mise en œuvre du renouveau pédagogique se poursuit également au préscolaire, au primaire et au premier cycle du secondaire, avec toute l'énergie et la créativité démontrées depuis le début.

En terminant, nous vous convions à notre prochain rendez-vous qui aura lieu en avril, mais sous une forme différente. En effet, comme cela a été annoncé au début de l'année scolaire, nous prendrons le virage électronique, dans un format adapté pour vous chers lecteurs et chères lectrices!

Merci d'être fidèles et bonne année 2007!

Claude Fortier, Service de la recherche,
Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT PUBLIE *CLASSE ORDINAIRE ET CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION TEMPORAIRE : ANALYSE DU CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE À LEUR ARRIVÉE AU SECONDAIRE*

Cette étude avait pour objectif de comparer le cheminement scolaire des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EDAA) âgés de 12 ou de 13 ans à leur arrivée au secondaire, selon qu'ils ont été inscrits en classe ordinaire avec des mesures d'appui ou en cheminement particulier de formation temporaire (CPFT).

Le cheminement scolaire des élèves varie beaucoup en fonction de la modalité de service qui leur a été offerte au début du secondaire. Les élèves inscrits en classe ordinaire dès le début réussissent à s'y maintenir plus longtemps que ceux d'abord regroupés en CPFT; leur taux de diplomation est plus élevé après cinq ans et ils sont un peu moins nombreux à avoir abandonné leurs études.

Chez les élèves inscrits respectivement en classe ordinaire dès le début et ceux inscrits en CPFT :

- le taux de maintien en classe ordinaire est de 68 % et 45 % chez les élèves de 12 ans, et de 36 % et 17 % chez ceux de 13 ans;
- le taux de diplomation est de 30 % et 7 % chez les élèves de 12 ans, et de 15 % et 6 % chez ceux de 13 ans;
- le taux d'abandon des études après cinq ans est de 18 % et 25 % chez les élèves de 12 ans, et de 40 % et 47 % chez ceux de 13 ans.

Le cheminement scolaire des élèves varie autant en fonction de l'âge d'arrivée au secondaire que de la modalité de service qui leur est offerte au début du secondaire. Les élèves qui commencent leur secondaire à 12 ans réussissent mieux que ceux qui l'entreprennent à 13 ans et qui connaissent alors déjà un retard scolaire.

Peu importe l'âge d'arrivée au secondaire, les élèves ayant un trouble du comportement réussissent moins bien leur cheminement scolaire que ceux ayant une difficulté légère d'apprentissage ou une difficulté grave d'apprentissage : ils passent au total moins d'années en classe ordinaire et abandonnent leurs études plus tôt. Parmi les élèves inscrits en classe ordinaire au début du secondaire, ceux ayant un trouble du comportement sont deux fois moins nombreux que ceux ayant une difficulté légère d'apprentissage ou une difficulté grave d'apprentissage à obtenir un diplôme après cinq ans.

Les résultats de cette étude pourront soutenir et alimenter la réflexion des intervenants du réseau scolaire dans l'organisation des services au premier cycle du secondaire. Afin de pousser plus loin les recherches, les prochains travaux pourraient explorer les expérimentations faites dans certains milieux scolaires ou en dresser un bilan afin de mettre en place d'autres modalités de service qui peuvent répondre aux besoins diversifiés des élèves au premier cycle du secondaire. Ces expériences deviennent des moyens concrets pour favoriser la réussite du plus grand nombre, conformément aux orientations ministérielles du renouveau pédagogique et de la Politique de l'adaptation scolaire.

L'étude complète est disponible sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans la section « études » et recherches.
http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/recherche/doc06/EDAA_tireapart.pdf

VIRAGE

Virage est sous la responsabilité du Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire

Pierre Bergevin, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire

Margaret Rioux-Dolan, directrice générale de la formation des jeunes

Responsable : *Colette Boucher*

Éditrices : *Colette Boucher, Martine Labrie*

Coordonnatrice : *Martine Labrie*

Rédactrices en chef : *Colette Boucher, Martine Labrie, Marie-Josée Lépine*

Rédaction et traduction :
Georges Bouchard, Claude Fortier, Louis-P. Huard, Eve Krakow, Martine Labrie, Marie-Josée Lépine, Ève Renaud, Pascale Sauvé, Danièle Simpson

Révision : *Amélie Cauchon, Claire Lamy*

Photographes : *Denis Garon, François Nadeau*

Conception graphique : *Emmanuel Bégin*

Adjointe à la publication : *Denise Thériault*

Coordination de l'impression :
Direction des communications, Michel Martel

Distribution : *Direction des ressources matérielles, France Pleau*

Code ministériel 13-0000-51

ISSN : *1488-3066 (version imprimée)*
ISSN : *1488-3074 (version en ligne)*

Tirage : *62 000*

Prochain numéro en ligne : *avril 2007*

La tournée des régions

Pascale Sauvé

Ces rencontres, organisées à la demande de différentes associations, ont été planifiées et élaborées par le Ministère, en étroite collaboration avec les partenaires du milieu.

L'objectif de la formation était de transmettre de l'information et de faire le point sur les travaux, notamment sur quatre grands thèmes : les parcours de formation, l'évaluation des apprentissages, les conditions de mise en œuvre du renouveau pédagogique et la formation du personnel. Elle visait également à favoriser les échanges et à recueillir les questions, les commentaires et les préoccupations des participantes et participants. Ainsi, à la suite de chacun des blocs d'information présentés sur les différents thèmes, les participantes et participants étaient invités à échanger entre eux et à remplir une fiche de questions et de commentaires. Par la suite, ils ont eu l'occasion de poser leurs questions et d'exprimer leurs préoccupations aux responsables des différents secteurs du Ministère.

Au cours de cette tournée de formation, le Ministère a rencontré la quasi-totalité des représentants des commissions scolaires et des directions d'établissement de la province.

Virage était présent lors de la tournée et vous présente dans ce numéro un dossier complet sur l'état des travaux de la mise en œuvre du renouveau pédagogique au deuxième cycle du secondaire. Bonne lecture!

Regard sur le renouveau pédagogique

Pascale Sauvé

Le système d'éducation du Québec, qui couvre le préscolaire, le primaire et le secondaire, est l'un des meilleurs au monde, a rappelé le sous-ministre adjoint. Nous sommes en fait un exemple pour plusieurs pays. Et l'un des facteurs qui nous permet de continuer d'avoir un système d'éducation de qualité, c'est notre capacité à le renouveler afin de s'adapter à la réalité. » Dans la foulée des États généraux de l'éducation dans les années 1990, la société s'est longuement interrogée sur la façon de transformer le système d'éducation, car elle avait la conviction qu'il devait être adapté aux réalités du siècle à venir, soit le 21e siècle. Et nous y sommes! « Les élèves qui nous sont confiés ne peuvent, d'aucune façon, être formés comme nous l'étions dans les années 1960, 1970 et 1980, dit Pierre Bergevin. Ils auront à faire face à des défis différents, et nous devons les y préparer. »

Au terme de ces travaux de réflexion, on en est venu à la conclusion que le renouveau pédagogique devait atteindre trois grandes visées : assurer la réussite pour tous, avec une qualification qui se traduit soit par l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou une qualification qui prépare au marché du travail; s'assurer que les élèves soient prêts à vivre une vie citoyenne au 21e siècle et à affronter les défis de leur monde; former des individus qui ne s'appuieront pas exclusivement sur les compétences acquises sur les bancs d'école, mais qui seront capables, de façon autonome et en coopération avec d'autres, de continuer à assurer le développement de leurs compétences leur vie durant. « C'est ce qui a motivé le changement et je crois qu'il est important de se le rappeler », a soutenu M. Bergevin.

En 2005-2006, le renouveau pédagogique a franchi une grande étape : le passage du primaire au secondaire. « Le renouveau pédagogique est devenu réalité au premier cycle du secondaire, a dit le sous-ministre adjoint. L'an prochain, nous allons franchir une étape additionnelle : l'actualisation du renouveau pédagogique au deuxième cycle du secondaire. C'est un cycle avec ses propres défis, ses particularités, ses caractéristiques et ses exigences, ce qui constitue une marche importante de plus à franchir, et c'est en 2007 que nous allons le faire! » Le message était sans équivoque; le ministre a d'ailleurs annoncé son intention de poursuivre le renouveau pédagogique jusqu'au bout, et ce, dans toutes les écoles du Québec.

Des principes reconnus

Lors des travaux de la Table de pilotage sur le renouveau pédagogique, où sont représentés l'ensemble des partenaires en éducation, plusieurs principes ont été reconnus. Ils constituent des éléments à prendre en compte pour la suite de la mise en œuvre du renouveau pédagogique, notamment au deuxième cycle du secondaire.

L'un de ces principes est le respect de l'appropriation. « L'appropriation veut dire que lorsque l'on fait quelque chose d'inédit, par exemple l'utilisation d'un nouveau programme ou d'une nouvelle méthode, on n'est jamais dégagé de ses obligations sauf que, dans un premier temps, il faut reconnaître qu'il y a un apprentissage à faire au moment où l'on met en œuvre la nouveauté. C'est ce que nous avons reconnu. Cela s'applique à un gestionnaire, à un enseignant et au ministre lui-même! Ensemble, on va se donner le temps et les moyens de faire les choses de mieux en mieux », a expliqué M. Bergevin.

Un autre élément essentiel a été reconnu : la pratique professionnelle des enseignants relève fortement de leur autonomie professionnelle. C'est aux enseignantes et enseignants de choisir leurs méthodes et leurs scénarios d'apprentissage. « La pratique varie selon l'ordre d'enseignement, selon les contenus disciplinaires, selon les caractéristiques des élèves et selon la personnalité des enseignants, explique le sous-ministre adjoint. Et l'ensemble des méthodes et approches peuvent être utilisées, cela fait partie du choix professionnel que l'enseignante ou enseignant doit exercer. Bien sûr, l'élève doit être actif dans ses apprentissages, mais c'est à l'enseignante ou enseignant de déterminer de quelle façon il le sera. »

On convient également que la façon d'appliquer le renouveau pédagogique ne sera pas la même au secondaire qu'au primaire, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les élèves n'ont pas le même âge, ce qui influence leurs façons d'apprendre et d'être. Ensuite, parce que les contenus disciplinaires sont d'une autre nature; les élèves abordent des concepts de plus en plus spécifiques et complexes. Finalement, parce que l'organisation du travail n'est pas du tout la même. « Lorsque l'on est titulaire au primaire, on a devant soi 25 élèves, en moyenne, que l'on voit 20 heures par semaine, dit le sous-ministre adjoint. Quand on est enseignant au secondaire, on côtoie plus d'une centaine d'élèves que l'on voit seulement quelques heures par semaine. On ne peut pas avoir une connaissance aussi intime de la capacité de chacun de développer ses compétences. Alors, il est évident que l'on ne peut exiger de faire les choses exactement de la même manière au primaire qu'au secondaire. » Assurément, le secondaire, avec sa propre culture et ses caractéristiques, présentera de nouveaux défis.

Une responsabilité partagée

La mise en place de ce renouveau pédagogique est une responsabilité partagée, assure Pierre Bergevin. « Il y a des responsabilités qui appartiennent au ministre, à titre de représentant politique de la population. Il doit toujours prendre des décisions dans le meilleur intérêt des élèves qui lui sont confiés. Il appartient au Ministère d'assurer l'adoption des politiques et des règlements, de fournir les budgets au réseau et de mettre en place des conditions facilitant l'actualisation du renouveau pédagogique. Certaines responsabilités reviennent aux commissions scolaires, dont l'analyse des besoins de leur réseau d'écoles, la formation du personnel et le partage des ressources matérielles et humaines. D'autres responsabilités appartiennent aux écoles : le soutien et la formation du personnel, la communication avec les parents et l'exercice du leadership. Finalement, les enseignantes et enseignants ont une responsabilité quant à leur propre formation et celle de leurs élèves. »

« Cette rénovation de l'école québécoise, un renouveau ambitieux, était essentielle et incontournable pour continuer de préparer les enfants qui nous sont confiés à être fonctionnels et en mesure de s'accomplir dans la société du 21e siècle, a conclu le sous-ministre adjoint. C'est un défi à la fois extraordinaire et exigeant. C'est ensemble qu'on peut le relever. Il y aura des journées plus difficiles que d'autres, mais il faut se rappeler que nous ne sommes jamais seuls. Nous sommes ensemble et nous allons dans la même direction! »

POUR EN SAVOIR PLUS...

Vous pouvez consulter les publications suivantes :

Le renouveau pédagogique : ce qui définit « le changement »
www.mels.gouv.qc.ca/lancement/Renouveau_ped/

Poursuivre le renouveau pédagogique
www.mels.gouv.qc.ca/lancement/renouveaupedagogique/
(Ce document contient les 12 recommandations de la Table de pilotage sur le renouveau pédagogique.)

Programme de formation : les travaux se poursuivent

Pascale Sauvé

« Les contenus disciplinaires ont été validés par des comités élargis composés d'enseignantes et enseignants, de conseillères et conseillers pédagogiques, de directions d'école qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui, quotidiennement, sont dans leur classe, leur école ou leur commission scolaire, assure Pierre Bergevin, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Ces gens acceptent, pour une période de deux ans, de venir au Ministère à tous les deux mois afin d'examiner la production du programme qui les concerne, de le critiquer, de faire des commentaires et des recommandations, ce qui nous permet de faire des ajustements en tenant compte de la réalité du terrain. Tout cela est fait avec la contribution de pédagogues, de didacticiens et de gestionnaires du réseau, et cela est drôlement important. »

Le Programme de formation du deuxième cycle du secondaire est, bien sûr, tout comme celui du primaire et du premier cycle du secondaire, conçu selon l'approche par compétences. « Et le choix de cette approche n'a pas été fait au hasard, rappelle le sous-ministre adjoint. En effet, même si on est dans le domaine des sciences humaines et que, contrairement aux sciences exactes, il y a toujours des zones moins bien définies, il n'en reste pas moins qu'il y a un certain nombre de choses que l'on sait. Les sciences de l'éducation existent et s'appuient sur des bases solides. Et le cognitivisme, pour l'évoquer, a démontré que pour faire un apprentissage additionnel, pour progresser dans le développement de ses savoirs essentiels et de ses compétences, il faut être en face d'un nouveau défi. Mais d'un défi réaliste, un défi que l'on peut surmonter en faisant appel à ses connaissances antérieures et en utilisant son raisonnement et son jugement, seul ou avec ses pairs, pour trouver des réponses aux problèmes qui nous sont posés. C'est ainsi que l'on apprend et que l'on progresse, ce qui demeure un aspect fondamental. » L'approche par compétences permet non seulement d'acquérir des savoirs essentiels, mais de savoir quand et comment s'en servir – ce qui est incontournable dans le monde complexe dans lequel nous vivons.

5.2

Les parcours de formation

Pascale Sauvé

Les parcours de formation générale

Selon le règlement modifiant le régime pédagogique, à partir de l'année scolaire 2007-2008, les élèves du deuxième cycle du secondaire auront à choisir entre deux parcours, soit le parcours de formation générale et le parcours de formation générale appliquée.

Les deux parcours ont en fait plusieurs points communs. Ils offrent la même formation disciplinaire de base, qui comprend, en majorité, les mêmes disciplines : langue d'enseignement; langue seconde; mathématique; histoire et éducation à la citoyenneté; environnement économique et contemporain; arts; éducation physique et à la santé; éthique et culture religieuse et un projet intégrateur en 5e secondaire. En choisissant un parcours ou l'autre, les élèves auront également la possibilité de faire des choix entre des programmes différenciés selon leurs forces et leurs centres d'intérêt, par exemple en optant pour l'une des trois séquences du programme de mathématique ou pour un programme de base ou enrichi en anglais, langue seconde. Les élèves auront également à choisir des cours à option au cours du cycle, par exemple en optant pour une concentration en science, en arts ou en histoire. « C'est un cycle que l'on pourrait qualifier d'orientant, car l'élève peut explorer et faire des choix qui auront une influence sur son orientation professionnelle », explique Gérard Guimont, directeur des programmes. Enfin, les deux programmes mènent au même diplôme d'études secondaires ou permettent une entrée sans condition supplémentaire à l'ordre collégial ou, selon le choix de l'élève, à la formation professionnelle en 4e ou 5e secondaire. « Ces deux parcours sont donc de même niveau, ajoute le directeur. Il ne s'agit pas d'un parcours pour les élèves plus faibles ou décrocheurs et d'un autre pour les plus forts. Ils ont été établis afin de mieux répondre aux besoins et aux centres d'intérêt des élèves et d'offrir différents menus pour respecter leur diversité. »

Il existe toutefois deux principales différences entre les parcours. Premièrement, les élèves du parcours de formation générale suivront le programme *Science et technologie*, tandis que les élèves du parcours de formation générale appliquée seront quant à eux amenés à suivre le programme *Applications technologiques et*

Parcours de formation axée sur l'emploi

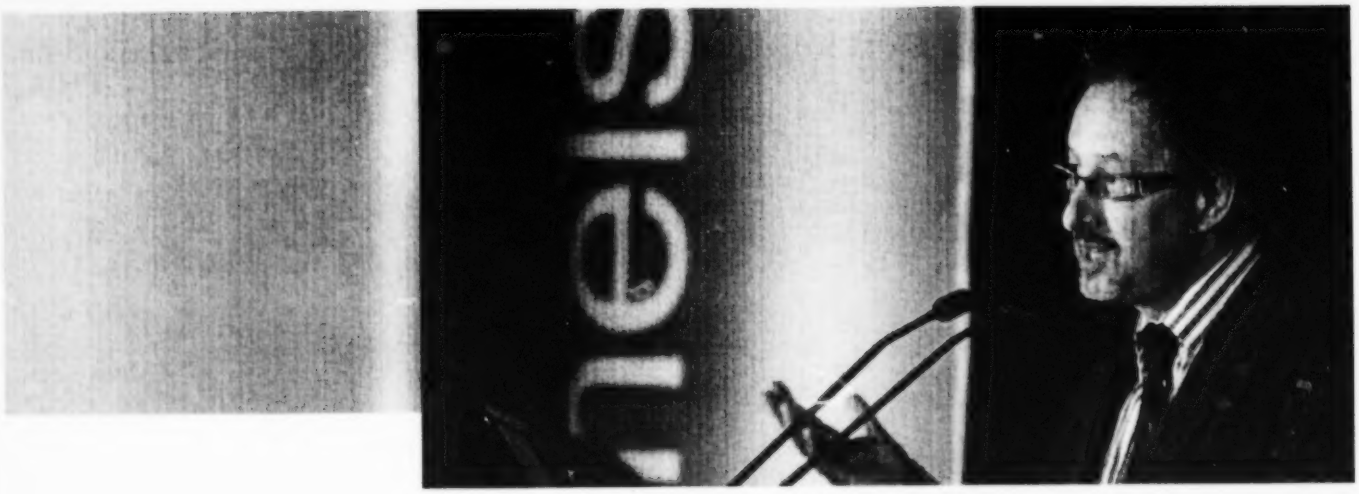

scientifiques (ATS). « Dans le programme *Science et technologie*, on va surtout partir des concepts pour ensuite en voir l'application et, inversement, dans le programme *Applications technologiques et scientifiques*, on va partir de l'expérimentation pour ensuite en expliquer les concepts, résume Gérard Guimont. Les programmes ont en commun environ 60 % du contenu. Les concepts centraux et essentiels qui y sont abordés sont les mêmes et visent le développement des mêmes compétences – seule une composante est différente. Les deux programmes offrent les options en science de 5e secondaire (par exemple, chimie et science physique). »

Outre le programme ATS, les élèves du parcours de formation générale appliquée devront obligatoirement faire le Projet personnel d'orientation (PPO). « Le PPO vient appuyer et compléter l'approche orientante du premier cycle du secondaire, soutient le directeur. Pour le parcours de formation générale appliquée, il nous est apparu que l'orientation professionnelle était une porte d'entrée intéressante pour plusieurs élèves qui, sans être plus faibles que les autres, se posent des questions quant à leur motivation et leurs centres d'intérêt. » Il s'agit d'un programme innovateur basé sur l'orientation par l'action. Par des simulations et des exercices pratiques, les élèves auront l'occasion d'explorer différents métiers et professions selon leurs centres d'intérêt. Avec l'aide de l'enseignante ou enseignant, chaque élève planifiera et réalisera sa propre démarche exploratoire. « Et ce sera évidemment un défi pour le personnel enseignant qui accompagnera les élèves dont les projets seront tous différents », précise le directeur. L'élève aura entre autres à sa disposition un site Web conçu spécialement pour le PPO, offrant un vaste répertoire numérique d'outils d'expérimentation. « Le programme est en expérimentation depuis trois ans dans quatre écoles, note Gérard Guimont, et il connaît un grand succès. C'est un programme au service du projet scolaire et professionnel de l'élève. » Les écoles qui offriront le parcours de formation générale appliquée auront également l'obligation d'offrir aux élèves les options *Exploration de la formation professionnelle* et *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*. Les élèves du parcours de formation générale ont également accès, s'ils le désirent, à ces différentes options ainsi qu'au projet personnel d'orientation.

Évidemment, si un élève change d'idée en cours de route, il peut changer de parcours. « Qu'il choisisse au début du cycle l'un ou l'autre des parcours, l'élève ne se retrouvera jamais dans un cul-de-sac; il pourra passer sans problème d'un parcours à l'autre à la fin de la première année du cycle, sans être pénalisé », assure le directeur.

Sur le plan de l'organisation scolaire, l'obligation d'offrir le parcours de formation générale et celui de formation générale appliquée revient à la commission scolaire. « Ce n'est pas une obligation légale pour chaque école de tout offrir, spécifie Gérard Guimont. Cela dit, le financement des équipements et l'aménagement des locaux ont été prévus pour chacune des 407 écoles secondaires du Québec. Toutes les conditions sont en place pour que le plus d'écoles possible offrent les deux parcours de formation générale.

Parcours de formation générale

Parcours de formation générale appliquée

Parcours de formation axée sur l'emploi

Au deuxième cycle du secondaire, les élèves en plus grande difficulté sur le plan des appentissages et intéressés par une formation menant plus rapidement à l'emploi peuvent, quant à eux, se diriger vers le parcours de formation axée sur l'emploi, qui comprend la formation préparatoire au travail et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. « Ces formations remplacent en fait l'actuel cheminement particulier visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ) et les programmes menant à une attestation de formation professionnelle (volet 2 menant à l'AFP) », explique Liette Picard, directrice de l'adaptation scolaire.

Avec l'avènement du renouveau pédagogique, la Politique de l'adaptation scolaire a été modifiée en 2000. « Une des orientations fondamentales de la Politique est d'aider l'élève à réussir en acceptant que cela puisse se traduire différemment tout en en assurant la reconnaissance de sa réussite, ajoute la directrice. On vise la réussite du plus grand nombre, alors il faut investir particulièrement auprès des élèves en difficulté. Il faut mettre les bouchées doubles pour leur permettre d'aller plus loin. « Lors de l'évaluation de l'ISPJ en 2002, on a observé qu'il y avait des éléments très favorables dans cette formation, comme l'alternance travail-études qui était appréciée et qui répondait bien aux besoins de certains élèves en plus grande difficulté sur le plan des apprentissages, ajoute la directrice. Par ailleurs, il y avait aussi des lacunes observées : environ 50 % des élèves abandonnaient après la première année de formation et celle-ci était très inégale d'un milieu à l'autre. On s'est aperçu aussi que les jeunes de l'insertion sociale et professionnelle faisaient souvent des stages identiques aux élèves de l'attestation de formation professionnelle sans en obtenir la reconnais-sance, ce qui était plutôt démotivant. »

Cette situation a donné lieu à la conception d'un parcours visant à amener l'élève à se dépasser et à réussir au meilleur de ses capacités. « Ce que l'on propose avec ce parcours, c'est de donner une formation de base solide, une évaluation plus rigoureuse avec des échelles de niveaux de compétence, une sanction plus uniforme et un accès à des formations plus poussées », assure Liette Picard. Une lacune a longtemps été observée, notamment en insertion sociale et professionnelle : cette formation constituait un cul-de-sac avec très peu d'accès à d'autres formations. « Nous offrirons désormais au secteur des jeunes la formation à un métier semi-spécialisé. Chaque commission scolaire aura donc l'obligation d'offrir l'accès à une formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, ce qui n'était pas le cas avant », ajoute-t-elle.

Ainsi, le parcours de formation axée sur l'emploi est un parcours du deuxième cycle du secondaire qui mise sur le développement des mêmes compétences pour l'ensemble des élèves. « Il y a une nuance importante toutefois, explique Liette Picard. Il s'agit d'une formation conçue pour le parcours de formation axée sur l'emploi et pour les élèves visés, donc plus appliquée et plus signifiante pour eux. » La formation englobe les compétences disciplinaires et transversales ainsi que les domaines généraux de formation, avec un accent particulier sur le domaine du développement professionnel. Le parcours offre également une formation pratique en milieu de travail. Finalement, il comporte des passerelles permettant l'accès à une formation de niveau de complexité supérieur : de la formation préparatoire au travail vers un métier semi-spécialisé et d'un métier semi-spécialisé vers un diplôme d'études professionnelles. « On veut briser les automatismes et aider les jeunes à aller plus loin. C'est pour cela que l'on a ouvert des portes et établi des passerelles qui n'existaient pas avant. Le but est de préparer le mieux possible les élèves à une vie active comme personne, citoyen et travailleur », dit Liette Picard.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Vous pouvez consulter les sites et documents suivants :

Site de la Direction générale de la formation des jeunes
http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/

Site de la Direction de l'adaptation scolaire
http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/

Programme de formation du deuxième cycle du secondaire pour le parcours de formation générale et le parcours de formation générale appliquée
http://documents.educationquebec.qc.ca/programmes/
Code de l'utilisateur : cycle
Mot de passe : mozart05

Site du Projet personnel d'orientation (PPO)
http://www.repertoireppo.qc.ca

Centre de développement pédagogique pour la formation générale en science et technologie
http://www.cslaval.qc.ca/CDP/

Ainsi, l'élève qui est âgé d'au moins 15 ans le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il désire s'inscrire à l'une ou l'autre de ces formations peut le faire si le bilan de ses apprentissages ou son plan d'intervention révèle que cette formation est celle qui répond le mieux à ses besoins et à ses capacités. « Il est important aussi de briser l'idée que tous les élèves en difficulté d'apprentissage vont automatiquement être dirigés vers le parcours de formation axée sur l'emploi, précise Liette Picard. Si cela représente ce qui leur convient le mieux, certains élèves pourraient, avec des mesures particulières de soutien, poursuivre leur formation générale. On pense toutefois que beaucoup de jeunes vont choisir le parcours de formation axée sur l'emploi parce qu'il offre une qualification intéressante pour plusieurs d'entre eux. » Il faut aussi considérer un autre aspect : l'élève doit répondre aux conditions d'admission particulières à chacune des formations.

L'élève peut être admis à la formation préparatoire au travail si le bilan de ses apprentissages à la fin du 1er cycle du secondaire révèle qu'il n'a pas atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire en langue d'enseignement et en mathématique. « Donc, c'est un élève en grande difficulté, dit Liette Picard. Le menu qui lui est proposé s'étale sur 3 ans et comporte une formation de base élargie (offrant langue d'enseignement, langue seconde, mathématique, expérimentations technologiques et scientifiques, géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, éducation physique et à la santé, autonomie et participation sociale). La formation pratique est également solidifiée. On a aussi revu tout le répertoire des métiers semi-spécialisés et les compétences qui y sont associées pour s'assurer que l'on puisse identifier les compétences, simples et complexes de chaque métier. » La première année de la formation pratique propose un programme de sensibilisation au monde du travail, tandis que les deux autres années prévoient des stages en milieu de travail dans le cadre du cours *Insertion professionnelle*. Un des programmes, celui de préparation au marché du travail, permet notamment à l'élève de mieux se connaître et de préciser son projet professionnel.

Les règles de sanction stipulent que le ministre décerne, sur recommandation de la commission scolaire, le certificat de la formation préparatoire au travail à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 2700 heures et a réussi le cours *Insertion professionnelle* d'une durée minimale de 900 heures. Au cours de la troisième année de formation préparatoire au travail, l'élève peut utiliser une passerelle pour accéder à la formation menant à l'exercice d'un métier spécialisé, s'il répond aux conditions particulières d'admission à ce métier.

Quant à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, l'élève peut y être admis si son bilan des apprentissages révèle qu'il a atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en langue d'enseignement et en mathématique, qu'il n'a obtenu aucune unité du premier cycle de l'enseignement secondaire dans ces matières et qu'il respecte les conditions d'admission particulières au programme menant à ce métier (par exemple, un permis de conduire). « C'est une formation d'un an, explique la directrice. Le programme de formation du premier cycle du secondaire est utilisé pour les matières de base enseignées (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique). La formation pratique est composée de 375 heures de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé et d'un cours de préparation au marché du travail de 75 heures. » Les règles de sanction pour la formation à un métier semi-spécialisé stipulent que le ministre décerne, sur recommandation de la commission scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier, à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 900 heures et a réussi la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures. « Ensuite, s'il répond aux différentes conditions,

il peut emprunter une passerelle vers une formation professionnelle, explique la directrice. On travaille avec les gens de la direction de la formation professionnelle pour préciser les conditions particulières d'admission aux formations professionnelles visées. »

Plusieurs travaux sont menés et le seront aussi au cours des prochains mois afin de préparer l'application du parcours de formation axée sur l'emploi, entre autres l'élaboration et la validation des programmes disciplinaires. « On est actuellement en train de travailler avec des gens du terrain et des ressources régionales de soutien et d'expertise afin d'expérimenter les programmes et les situations d'apprentissage et d'évaluation que nous développons pour nous préparer à l'implantation des deux formations prévue en septembre 2007. Des simulations sont actuellement en cours afin d'illustrer de quelle façon pourra se faire l'implantation des parcours dans les différents milieux, notamment dans les petites écoles. Une formation sera donnée sur le parcours de formation axée sur l'emploi dans chacune des régions en mai 2007. Il y aura également des outils qui seront mis à la disposition du milieu, comme le Guide d'organisation des stages.

Liette Picard tient à préciser que des mesures transitoires ont été prévues, par exemple pour les élèves de 16 ans qui auraient été admissibles en 2007 à l'ISPJ, afin de permettre aux commissions scolaires d'offrir à ces élèves une formation conduisant à la délivrance d'une attestation. « On peut appeler cela une insertion sociale et professionnelle transitoire; ce serait une formation de deux ans dont les conditions de réalisation et de sanction seraient les mêmes que celles de l'ISPJ actuel et qui permettrait aux milieux d'utiliser soit les programmes actuels ou les nouveaux, au choix. » Il est également prévu que les élèves ayant amorcé une formation professionnelle de type volet 2 avant le 30 juin 2007 puissent compléter leur formation.

Quant à savoir si un élève de 15 ans qui a obtenu ses unités du premier cycle du secondaire peut s'inscrire au programme de formation axée sur l'emploi, Mme Picard souligne que « ce qui est visé, c'est de qualifier le mieux possible l'élève et de l'amener à se dépasser ». Pour ces élèves, qui ont une formation de base solide sur le plan de leurs apprentissages, on souhaiterait, à la lumière de l'évaluation de leurs besoins, leur proposer le parcours de formation générale ou le parcours de formation générale appliquée, avec des mesures de soutien au besoin. En 4e secondaire, les élèves auraient la possibilité d'opter pour la formation professionnelle pouvant les mener à un diplôme d'études professionnelles en poursuivant en concomitance leur formation générale dans les matières de base. Bref, notre visée est toujours d'amener l'élève le plus loin possible vers une qualification supérieure et on fait en sorte que ce soit possible! »

PARCOURS DE FORMATION AU SECTEUR DES JEUNES

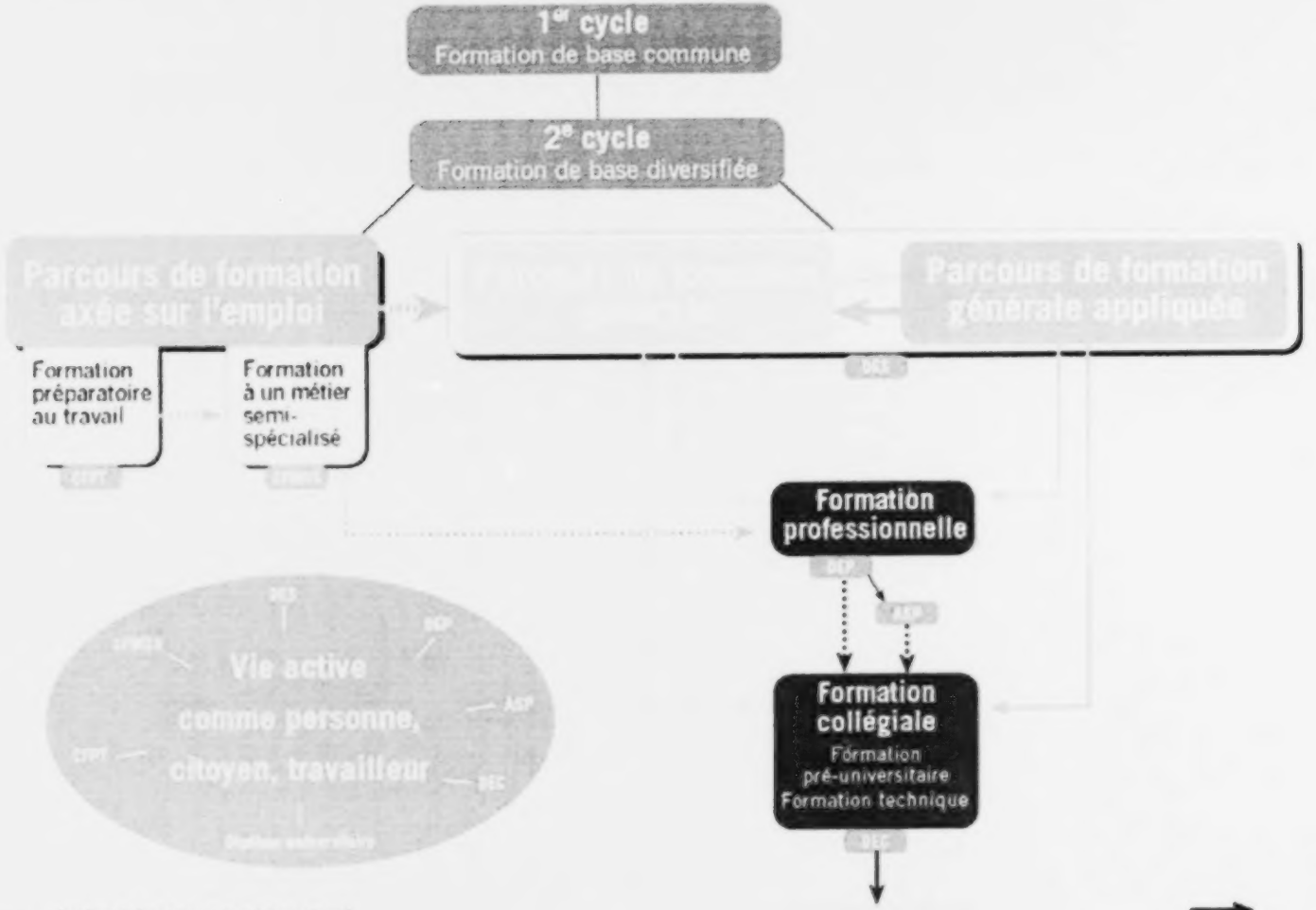

CFPT Certificat de formation préparatoire au travail
CFMS Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
DES Diplôme d'études secondaires
DEP Diplôme d'études professionnelles
ASP Attestation de spécialisation professionnelle
DEC Diplôme d'études collégiales

→ Indique des passages habituels

⇢ Indique des passages possibles à certaines conditions

Les conditions facilitant la mise en œuvre

Pascale Sauvé

L'aménagement des locaux spécialisés

Le renouveau pédagogique au deuxième cycle du secondaire entraînera d'importantes modifications dans les milieux, dont la diversification des parcours et l'introduction des programmes de science et de technologie. On pense notamment à certains locaux qui devront être transformés. « Nous avons travaillé en collaboration avec la direction générale du financement et des équipements pour préparer des documents explicatifs qui établissent les modalités de travail sur ces questions et pour développer des stratégies de soutien aux commissions scolaires, mentionne Margaret Rioux-Dolan, directrice générale de la formation des jeunes. Le but est d'aider les commissions scolaires à identifier les besoins et à faciliter le déploiement des modifications physiques ou des acquisitions de matériel. »

Ainsi, pour la préparation des documents explicatifs, le Ministère a établi des principes de base afin de fixer le montant d'aide financière à allouer aux commissions scolaires pour la transformation des locaux destinés au deuxième cycle du secondaire. Les montants ont été fixés en tenant compte du fait que les locaux qui étaient attribués à certaines matières comme l'économie familiale et l'initiation à la technologie seront récupérés et transformés pour répondre aux besoins des nouvelles disciplines. En 2006-2007, le Ministère a fait un versement du montant total pour l'aménagement des locaux et d'une partie du montant requis pour l'achat de matériel non périssable, soit 25 % du montant prévu pour les commissions scolaires. Cela représente un montant de 84,3 millions de dollars qui a déjà été distribué dans le réseau.

En 2007-2008, un deuxième versement sera effectué pour finaliser l'acquisition du matériel, donc 75 % du montant de base, ainsi qu'un montant pour contribuer à l'agrandissement d'écoles des commissions scolaires qui manquent d'espace.

Actuellement, la préparation des documents explicatifs est terminée – ils ont été déposés sur le site du Ministère en mai dernier, sous l'onglet de la Direction générale du financement et de l'équipement. On y trouve une description des nouveaux parcours et leurs incidences sur l'aménagement des locaux, des explications concernant les anciens locaux qui sont abandonnés et les nouveaux requis pour le renouveau pédagogique. Il y a aussi des fiches descriptives sur différents sujets et d'autres qui décrivent différents profils d'écoles afin d'expliquer toutes les interventions qui doivent être faites pour aménager ou rénover les locaux. Le Ministère a tenu une rencontre au printemps dernier afin de présenter ces documents explicatifs aux commissions scolaires. De plus, la Direction générale du financement et de l'équipement a poursuivi ses rencontres dans les milieux afin de répondre à des questions et à des besoins plus spécifiques.

L'organisation scolaire

Depuis un certain temps, la Direction générale de la formation des jeunes collabore étroitement avec la Direction des relations de travail afin de trouver les meilleurs arrimages possibles pour faciliter la mise en œuvre du renouveau pédagogique. « Et je pense que, présentement, il y a quand même des leviers fort importants qui vont nous permettre de mettre en place le renouveau et d'avoir la

souplesse nécessaire pour permettre une organisation facilitant le soutien aux élèves et au personnel des écoles », ajoute Mme Rioux-Dolan. La Direction générale des relations de travail vient d'ailleurs de terminer une tournée d'information auprès des directions d'école à ce sujet.

Quant à la question de la convention collective, la directrice fait quelques rappels. « On parle souvent de toute la question du temps de concertation et de la formation comme une difficulté, mais on a des ressources », explique-t-elle. Elle mentionne notamment les journées pédagogiques au secteur des jeunes, la possibilité de rencontres collectives. Ce travail de concertation peut permettre des rencontres d'équipe-cycle, d'équipe-école ou d'équipe multidisciplinaire pour l'élaboration de projets. « En plus, lors de l'adoption de la convention collective, la révision de la liste et des champs a été réalisée dans le but de respecter le nouveau curriculum qui est dans le régime pédagogique et de tenir compte aussi de la formation initiale recherchée pour l'enseignement des nouveaux programmes », mentionne la directrice.

En ce qui concerne l'adaptation scolaire, un montant supplémentaire de 90 millions de dollars a été alloué pour l'ajout, notamment, d'orthopédagogues au primaire et d'enseignants-ressources au secondaire. Ainsi, une somme de 30 millions a été attribuée au maintien de personnel professionnel au secondaire pour le soutien des élèves ayant des troubles de comportement. « L'ensemble de ces mesures a pour but de favoriser la réussite des élèves, d'éviter le décrochage et le redoublement », spécifie la directrice.

L'approbation du matériel didactique au secondaire

Quelle est la situation concernant l'approbation du matériel didactique, plus particulièrement dans le contexte de l'implantation du programme de formation en 2e année du premier cycle du secondaire? Mentionnons, d'entrée de jeu, que pour la rentrée 2006-2007, de deux à quatre manuels scolaires étaient approuvés pour chacune des disciplines nécessitant le recours à ce type de matériel. Cette disponibilité des manuels a été rendue possible grâce à une étroite collaboration entre le Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD), l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et le Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques (CCERD).

Il a été convenu de procéder, dans un premier temps, à l'approbation des manuels uniquement. Dans le cadre de cette entente, les maisons d'édition s'engageaient toutefois à fournir au milieu scolaire les extraits du guide d'enseignement, ce qui permettait aux enseignantes et enseignants d'entamer l'année avec les outils nécessaires. En procédant de cette façon, on a pu répondre à leurs besoins sans remettre en cause la rigueur de l'évaluation et de l'approbation du matériel didactique.

Dans le même ordre d'idées, les collaborations se poursuivent dans le but de pourvoir le milieu en manuels scolaires pour l'implantation des programmes en 1re année du deuxième cycle à l'automne prochain. Une procédure semblable à celle ayant eu cours pour le premier cycle est à prévoir, compte tenu des délais de production nécessaires à la conception d'ensembles didactiques complets.

Notons que l'on doit également prévoir la disponibilité de matériel didactique pour l'implantation du programme *Éthique et culture religieuse* à l'automne 2008. C'est un défi important pour les maisons d'édition que de concevoir et de déposer pour approbation du matériel scolaire pour cette discipline, étant donné que l'ensemble des cycles sera touché, tant au primaire qu'au secondaire.

Notons que les dispositions précisées ici concernent plus particulièrement le secteur francophone du réseau.

Pour le secteur anglophone, des travaux sont en cours pour pourvoir le primaire et le premier cycle du secondaire en matériel didactique approuvé. Pour combler ce besoin, une démarche d'envergure a été déployée depuis l'automne 2005, en concertation avec la communauté anglophone.

Ainsi, grâce à une entente Canada-Québec, qui prévoit l'injection des sommes nécessaires, des ensembles didactiques pour les disciplines *Univers social*, *Mathématique* et *Science et technologie* sont actuellement en cours de traduction ou d'adaptation pour l'enseignement au primaire. Les premières parutions devraient être approuvées pour la rentrée 2007-2008.

Pour l'enseignement au premier cycle du secondaire, une démarche semblable est en cours afin de permettre la traduction de deux ensembles didactiques pour chacune des disciplines suivantes : *Histoire et éducation à la citoyenneté*, *Géographie*, *Science et technologie* et *Mathématique*.

On peut donc conclure que tous les efforts sont déployés pour fournir au personnel scolaire une variété d'outils de qualité susceptibles de répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Les ressources financières pour le renouveau pédagogique

« Quant aux ressources financières, il y a eu beaucoup de concertation et de consultation entre les différents secteurs parce que l'on sait qu'elles doivent suivre lorsque l'on veut organiser des services », assure la directrice.

L'état budgétaire actuel pour 2006-2007 prend déjà en considération des éléments concernant le renouveau pédagogique, dont l'abandon de certaines matières qui ont demandé un ajustement au premier cycle du secondaire. Ce sera également fait pour la 3e secondaire l'an prochain. Cette année, il y a eu aussi un ajout de ressources financières de 8,1 millions, qui a permis d'engager 200 techniciens pour travailler dans les laboratoires de science et technologie. De plus, de 2007 à 2010, il y aura un ajout de 8,1 millions par année, ce qui portera à 800 le nombre de techniciens – le ratio est établi à un technicien pour deux enseignants en science et technologie. Il y aura également un montant de 28,6 millions qui servira à renouveler le parc informatique des écoles secondaires, particulièrement pour le parcours de formation axée sur l'emploi et le Projet personnel d'orientation (PPO).

« La priorité est actuellement accordée aux besoins financiers pour l'implantation de la diversification des parcours au deuxième cycle du secondaire, dit la directrice. Et présentement, on sait très bien que les ressources ne sont pas encore déterminées pour chacun des parcours et que même les modalités d'allocations ne sont pas établies. » Plusieurs questions sont présentement sur les tables de travail. Pour le parcours de formation axée sur l'emploi, les différents comités sont à évaluer le coût du matériel périssable ainsi que le coût des formations pratiques (déplacements pour certaines sorties, stages, formation du personnel enseignant et financement des petits groupes). Concernant le parcours de formation générale ou appliquée, on examine les besoins particuliers à la suite du partage des cohortes en deux parcours, incluant ceux des petites écoles. On discute également de l'ajout de ressources afin d'accroître le nombre de techniciens et pour le remplacement du matériel périssable utilisé pour le PPO.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Vous pouvez consulter le site Internet de la Direction générale du financement et de l'équipement.
http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/

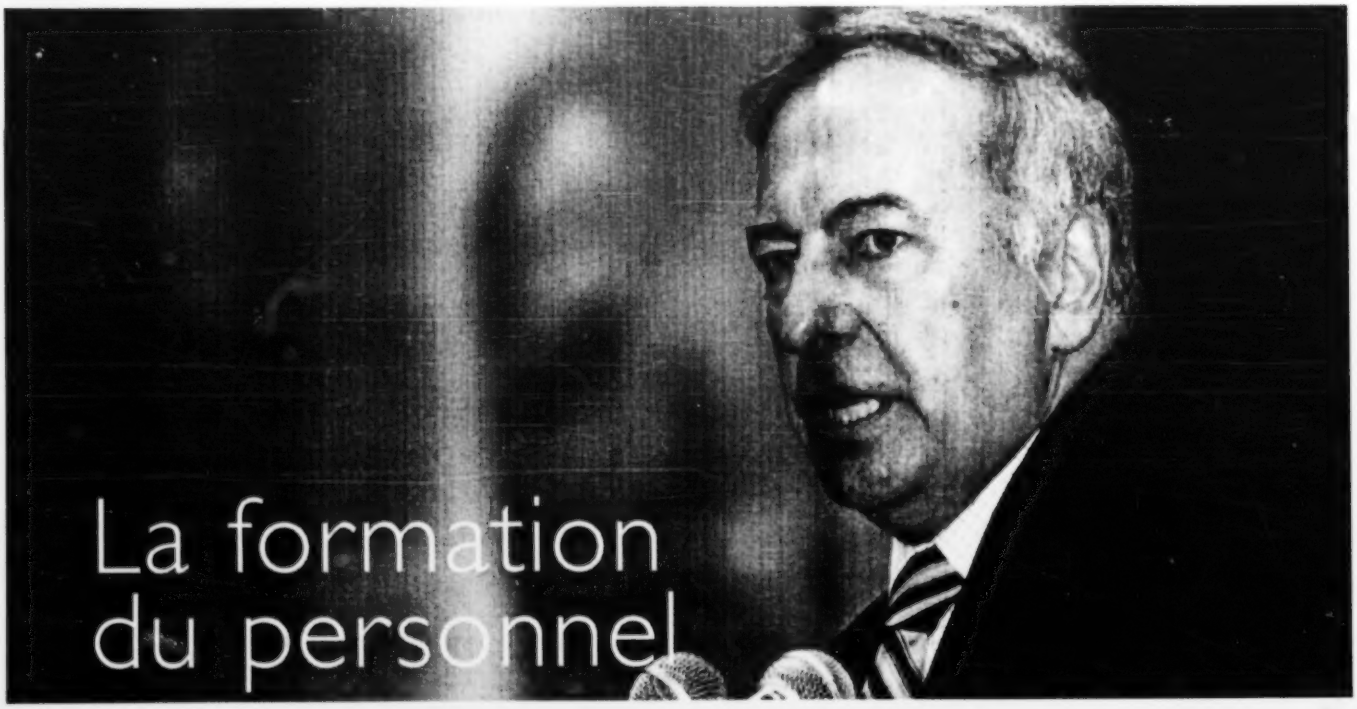

La formation du personnel

Pascale Sauvé

Je voudrais que l'on se rappelle que la formation du personnel est une responsabilité partagée. Le Ministère, la commission scolaire et l'établissement sont en copilotage quant à la mise en œuvre du renouveau pédagogique et de la formation. »

Pierre Bergevin a tenu à faire le point sur la question. « Je dois préciser quelques éléments et je le fais toujours avec un grand respect pour la profession enseignante. Dans la Loi sur l'instruction publique, il y a un article qui, à mes yeux, a une importance majeure. Il stipule qu'il y a obligation pour l'enseignante ou enseignant de s'informer, de se former et de maintenir ses compétences au plus haut niveau possible durant toute sa vie active. Il y a donc, en premier lieu, une obligation et un devoir qui appartiennent à l'enseignante ou enseignant. » Ensuite, la direction d'école ainsi que la commission scolaire ont également d'importantes responsabilités concernant la formation du personnel dans l'identification des besoins, l'attribution des budgets et l'organisation de formations. « Au Ministère, nous avons des responsabilités quant à l'offre d'informations et d'outils nécessaires à la formation, précise le sous-ministre. Mais le Ministère ne peut pas avoir la responsabilité de former la totalité du personnel des réseaux scolaires. Toutefois, en copilotage avec le réseau, il est de notre obligation et de notre devoir de s'assurer que dans chacune des commissions scolaires, comme dans le réseau des établissements privés, il y ait des gens que nous informions et formions et qui deviennent des relais pour la formation dans leur propre milieu. Cela est notre responsabilité. » C'est pourquoi le Ministère organise, depuis huit ans maintenant, des sessions de formation nationales qui s'adressent aux administrateurs et aux personnes-ressouces, en plus de différentes formations plus ponctuelles pour répondre aux demandes et aux besoins spécifiques des milieux, comme c'est le cas de cette présente tournée de formation.

En 2002, une entente a été conclue entre les syndicats des enseignants et le gouvernement du Québec sur la reconnaissance du temps de travail des enseignantes et des enseignants. Cette entente a reconnu que la semaine de travail des enseignantes et enseignants est de 40 heures et qu'ils acceptaient, sur ces 40 heures, d'être présents durant 32 heures par semaine à l'école. Cette entente a été prise afin de mettre en place des conditions facilitant les échanges, la coopération et le travail d'équipe. « Je vous rappelle que c'est une entente entre deux parties volontaires et l'un des éléments mis en place pour nous aider à assurer la mise en œuvre du renouveau pédagogique », soutient-il.

« Il y a bien sûr certains programmes qui vont demander davantage d'investissements que d'autres », indique le sous-ministre adjoint. Par exemple, les programmes touchant la science et la technologie qui ont été grandement transformés exigent dorénavant un transfert des grands concepts scientifiques vers les applications technologiques, ce qui est un élément nouveau. Il y aura donc davantage de formations requises à cet effet. On pense aussi au programme d'éthique et culture religieuse. « C'est un programme ambitieux d'une école non confessionnelle qui veut présenter les grandes valeurs qui soutiennent les grandes religions reconnues sur la planète. Et ce n'est pas rien, assure le sous-ministre adjoint. La majorité d'entre nous n'avons pas une culture et une formation qui nous permettrait *de facto* d'avoir une fine connaissance de toutes les grandes religions. C'est très complexe et, là aussi, la formation sera importante. » Il y aura également un grand besoin de formation pour le personnel du parcours de formation axée sur l'emploi dont les plans de formation devront être revus.

Une nouvelle organisation en réponse aux défis de notre siècle

19e rencontre nationale sur le renouveau pédagogique

Marie-Josée Lépine

Aujourd'hui, il ne doit plus y avoir de doute quant à la poursuite ou non du renouveau pédagogique. Pierre Bergevin, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire réaffirmait, lors de son discours d'ouverture, la volonté ministérielle d'aller de l'avant dans l'implantation et la consolidation du renouveau pédagogique. « Le Québec a fait le bon choix, mentionnait-il, lorsqu'il a décidé de transformer son système d'éducation pour s'assurer que la formation donnée aux jeunes soit en adéquation avec les défis du 21e siècle. Cette formation leur permettra toute leur vie durant de relever ces défis. »

Dans une allocution intitulée *Enjeux collectifs et actions éducatives*, Claude Corbo, professeur à l'Université du Québec à Montréal, proposait une réflexion sur les défis évoqués par M. Bergevin, c'est-à-dire sur les enjeux de société à l'échelle locale et mondiale qui concernent l'école. Pour soutenir le milieu éducatif, M. Corbo a ensuite identifié des pistes pour structurer son action éducative.

D'emblée, l'action éducative doit se modeler selon le milieu. C'est dire qu'étudier dans une société démocratique en Amérique du Nord, où le modèle économique pousse à la consommation, a certes une influence sur l'école. « Les jeunes, commentait M. Corbo, dès leur arrivé à l'école, sont déjà très marqués par les idéaux et les valeurs de notre société. Ils ont certainement un goût aigu du bonheur et de la satisfaction la plus rapide de leurs désirs. Les attitudes et les valeurs que développe cette société vont à l'encontre de certaines exigences naturelles de l'école : l'effort soutenu, le travail constant, etc. Notre action éducative doit composer avec cette réalité. »

Au-delà de notre milieu, des réalités internationales doivent être prises en compte. À cet effet, M. Corbo relevait trois lignes de force du monde qui ont une influence directe sur notre action éducative : la mondialisation, le développement continu de la science et de la technologie ainsi que les transformations culturelles. La mondialisation impose des exigences de plus en plus fortes de compétitivité et de productivité. « Chaque échec de la scolarisation condamne l'individu qui en est victime à une perpétuelle impuissance économique », soutenait-il.

« La science et la technologie, poursuivait M. Corbo, sera de plus en plus le facteur central de productivité et de compétitivité des pays. » La rapidité à laquelle elles évoluent demande une très grande capacité d'adaptation. « Seule une familiarisation poussée avec la science et la technologie permettra de préserver la prospérité économique et la dignité des individus pour qu'ils puissent comprendre les enjeux sociaux qui sont souvent d'une très grande complexité. »

Enfin, des transformations culturelles se produisent et interpellent particulièrement la société québécoise, minoritaire dans son contexte nord-américain. « Le phénomène des transformations culturelles se trouve au croisement de deux phénomènes apparemment contradictoires : le métissage culturel et l'homogénéisation des cultures. Une culture dominante fait pression sur l'ensemble des autres cultures. Nous sommes confrontés à l'intégration d'influences culturelles multiples. De plus, depuis un demi-siècle, la société québécoise a vécu de profondes mutations, telles que l'affaissement de la religion et la diversification ethnoculturelle de la population, qui conduisent à une perte de repères. Il faut trouver une façon d'enraciner les jeunes dans leur héritage afin que, sachant d'où ils viennent, ils sachent qui ils sont et qui ils peuvent devenir. »

Comment composer avec ces phénomènes dans notre action éducative? « Il faut, répondait M. Corbo, que vous rappeliez inlassablement à tous ceux et celles que rassemble l'école les finalités qu'on lui a assignées (instruire, socialiser, qualifier) et s'assurer qu'elles régissent les choix et les actions et rassemblent les efforts. Ces finalités sont directement liées aux grandes tendances qui façonnent l'avenir de notre société pour faire face à ces effets de mondialisation, de développement de la science et de la technologie et de mutations culturelles. »

Pour contrer le phénomène de perte de repères, l'école doit assumer son rôle de véhicule de valeurs. « Il faut promouvoir sans cesse les valeurs que l'école, par sa mission de sociabiliser, doit transmettre. L'école doit véhiculer des valeurs à caractère identitaire, sociopolitique et des valeurs propres à l'activité scolaire telles que le désir de connaître, la recherche de la vérité, la ténacité, le sens de l'effort et la patience. »

Enfin, il est nécessaire dans notre action éducative de développer des réseaux de collaboration et de complicité dans le milieu. « Il est impératif, suggérait M. Corbo, d'impliquer les autres ressources du milieu, comme les CLSC et les groupes communautaires, qui sont à même d'assurer une tâche de formation et d'information qui dépasse la compétence de l'école. »

Une organisation pédagogique diversifiée : finalités et modalités

En réaction aux défis et aux enjeux de notre société, une modification des pratiques et de l'organisation de l'école doit être instaurée. À cet égard, l'organisation en cycles d'apprentissage apparaît être une des solutions pour répondre à notre nouvelle réalité. Lors des deux jours de cette rencontre, Johanne Vaillancourt, directrice de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin, de la Commission scolaire des Laurentides, et Jacques Tardif, professeur à l'Université de Sherbrooke, ont présenté un cadre de référence relatif à l'organisation pédagogique en cycles d'apprentissage. Ce document a été élaboré avec une équipe dans une recherche-action réalisée sous la responsabilité de la Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2000-2004).

Bien que ce type de structure exige un travail d'ajustement organisationnel, les avantages pour les élèves sont nombreux. M^me^ Vaillancourt et M. Tardif ont notamment observé que cette structure conduisait à un plus haut degré de cohérence entre les apprentissages, une diversification du parcours scolaire et qu'elle permettait un respect du rythme et du style d'apprentissage de chaque élève.

Dans un même ordre d'idées, Suzanne Desjardins, coordonnatrice à la Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, et Claire Desrosiers, ex-directrice de l'école secondaire Cap-Jeunesse, à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, ont présenté le projet d'organisation pédagogique en cycles d'apprentissage des commissions scolaires de la région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Un comité régional de réflexion et d'expérimentation sur l'organisation pédagogique en cycles d'apprentissage au premier cycle du secondaire a rapidement conclu que cette organisation était nécessaire. « Ce que nous avons dégagé essentiellement, commentait M^me^ Desjardins, c'est que cette organisation pédagogique en cycles est la structure idéale pour répondre à l'ensemble des exigences liées au développement des compétences, à la différenciation pédagogique et à la gestion collégiale de groupes d'élèves. »

Afin d'opérer efficacement le passage d'un programme découpé en années scolaires vers un programme défini par des cycles d'apprentissage, aménager le temps autrement leur est apparu incontournable, et ce, à la fois pour satisfaire l'ensemble des exigences liées au développement des compétences disciplinaires et transversales et pour adapter l'enseignement aux divers besoins et centres d'intérêt des élèves. Il s'agissait, dans un premier temps, de dégager des espaces-temps pour les enseignants afin de leur permettre de travailler en collégialité et d'identifier des activités à faire avec les élèves et, dans un deuxième temps, de trouver des moments afin que les élèves bénéficient des activités élaborées par l'équipe enseignante.

À l'école secondaire de Claire Desrosiers, des « équipes-familles » ont été mises en place. Il s'agit d'équipes stables d'enseignants de différentes disciplines qui travaillent ensemble auprès de quatre groupes d'élèves. Au début de la réorganisation de l'horaire, la programmation a été faite de telle sorte que les équipes-familles se retrouvent quatre périodes par cycle dans la grille-horaire, et ce, par bloc d'une demi-journée. Selon les besoins, tout pouvait faire l'objet de discussion, mais, mentionnait M^me^ Desrosiers, « il y avait des priorités tels les projets pédagogiques, l'encadrement et le suivi auprès de la famille ».

Cette nouvelle organisation a amené les élèves à développer un sentiment d'appartenance, notamment en raison du meilleur suivi fait par leurs enseignants. « Cela a permis, continuait M^me^ Desrosiers, d'avoir une pratique plus diversifiée, de faire un partage des compétences, d'intégrer des élèves à risque et d'assurer un suivi plus pointu de leurs besoins. Par des rencontres en famille, il est aussi possible de faire un portrait global des apprenants et donc d'inventorier des pistes d'intervention mieux adaptées à eux. » Quant aux enseignantes et enseignants, ce fut pour eux une occasion de partager des outils de travail et de développer une culture de collégialité.

Progressivement, afin de faire vivre aux élèves les projets élaborés par les différentes familles, l'équipe de M^me^ Desrosiers a décloisonné l'horaire. Dans ces périodes, rien n'est inscrit à la grille-horaire de l'élève, le contenu étant plutôt géré en famille. « C'est une réponse à la différenciation pédagogique, soutenait M^me^ Desrosiers. On peut faire des groupes d'enrichissement, des groupes de récupération, avoir des conférenciers… » Toutefois, décloisonner un horaire amène un défi sur le plan organisationnel. La solution adoptée par l'école Cap-Jeunesse, développée en collaboration avec la société GRICS, est d'avoir deux périodes décloisonnées sur un cycle de dix jours. Le temps sauvé est récupéré pour offrir aux élèves des activités de formation et d'apprentissage qui répondent à leurs besoins.

En réponse aux différentes réalités des milieux, d'autres modèles de décloisonnement peuvent être utilisés. Par exemple, dans un modèle de 9 jours, 4 périodes par jour, il est possible

POUR EN SAVOIR PLUS…

Vous pouvez consulter le site Internet portant sur les rencontres nationales.

http://documents.educationquebec.qc.ca/gestionnaires
Nom d'usager : rencontre
Mot de passe : couleur56

« Ce que nous avons dégagé essentiellement, commentait M^me^ Desjardins, c'est que cette organisation pédagogique en cycles est la structure idéale pour répondre à l'ensemble des exigences liées au développement des compétences, à la différenciation pédagogique et à la gestion collégiale de groupes d'élèves. »

d'écourter chaque période de 15 minutes afin de créer à chaque jour un nouvel espace-temps d'une heure. Toutefois, « il est impératif, rappelaient les conférencières, que cette démarche se fasse avec les enseignants pour décider dans quelles disciplines l'on va chercher du temps ».

Au moment de l'inscription aux activités, il est possible, pour l'enseignant qui le juge nécessaire, de prescrire une ou des activités à ses élèves pour répondre à leurs besoins de formation. Ensuite, dans les espaces-temps qui lui restent, l'élève peut compléter ses choix selon ses centres d'intérêt. Le fait d'offrir des choix aux élèves, incluant ceux qui suivent des cheminements particuliers, leur permet d'améliorer leur motivation.

M^me^ Desjardins faisait une dernière mise en garde. « L'aménagement de l'horaire est un moyen et non une finalité en soi. C'est ce qui a permis à l'équipe-école d'aller plus loin. » L'aménagement du temps doit avoir pour but de faciliter la mise en œuvre d'un projet à réaliser.

Quant à la mise en place des différents parcours au deuxième cycle du secondaire qui seront implantés dès septembre prochain, la société GRICS a présenté des résultats somme toute optimistes de sa recherche menée en mars 2006. Celle-ci comportait entre autres une simulation d'une intégration des nouveaux parcours de formation en organisation scolaire. L'expérience a été menée en 3^e^ secondaire avec trois écoles de tailles différentes. Pauline Martin, directrice à la formation et support sur les systèmes pédagogiques à la société GRICS, et Russel Gilbert, représentant de GPI à la même société, ont souligné que non seulement il leur a été possible de mettre en place les parcours mais, qu'en plus, ils n'ont pas rencontré de difficultés majeures.

De plus, Margaret Rioux-Dolan, directrice générale de la formation des jeunes, Liette Picard, directrice de l'adaptation scolaire, Laila Valin, directrice de l'évaluation, et Gérard Guimont, directeur des programmes, ont rappelé quelques balises à respecter pour permettre une organisation souple et diversifiée. Quelques incertitudes ont ainsi été dissipées et les participants envisagent maintenant les études de cas à analyser avec plus de confiance. Pour plus d'information sur ces balises, l'article *La tournée des régions* présente un dossier complet sur la question.

Louis P. Huard

Comment deux commissions scolaires aux réalités fort différentes vivent-elles la mise en œuvre du Programme de formation au deuxième cycle du secondaire? La Commission scolaire de Montréal regroupe des écoles se trouvant en milieu urbain. Elle dessert plus de 100 000 élèves, dont un grand nombre sont allophones. Plusieurs établissements sont situés au sein de quartiers ayant un indice de pauvreté élevé. Devant l'importance de son territoire et la diversité des besoins de sa clientèle, la Commission scolaire de Montréal a d'ailleurs établi une carte de points de services pour le parcours de formation axée sur l'emploi afin de s'assurer que chaque élève aura accès à des services appropriés. Du côté de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, la réalité est tout autre : elle compte environ 7 000 élèves, dont 44 % proviennent d'un milieu rural. Désormais, la formation offerte au deuxième cycle du secondaire favorisera la reconnaissance d'une diversité de modes d'accès au savoir. La diversification sera un des moyens préconisés. Les aménagements organisationnels seront mis en place pour répondre aux besoins de l'élève. Ainsi, les équipes-écoles disposeront de moyens pour se développer à travers les choix de cheminement scolaire. Bien sûr, le processus d'implantation varie selon la spécificité de la commission scolaire mais, dans tous les cas, la concertation, l'accompagnement et la formation semblent être au cœur des stratégies employées.

À la Commission scolaire de Montréal, on a commencé rapidement la mobilisation du personnel pour faire face aux changements, comme l'explique Lyne St-Pierre, directrice de l'école secondaire Lucien-Pagé. « Depuis l'an passé, il y a eu plusieurs rencontres avec les directions d'école pour répondre à des questions vraiment concrètes, d'ordre pédagogique et organisationnel. Il y a également eu beaucoup de concertation et de collaboration de la part de tous les secteurs visés, pour la mise en application du renouveau pédagogique, afin de définir la mission éducative et de partager la vision des nouveaux parcours. Ces différentes équipes, regroupées en comités de travail, comprennent les membres des ressources éducatives, les directions d'écoles secondaires, le personnel de la formation générale et de l'organisation scolaire afin d'assurer un arrimage le plus harmonieux possible entre les parcours de formation et la formation professionnelle et de tenter de voir comment on peut faire des projets particuliers. »

La réflexion avec les équipes de mise en œuvre du renouveau pédagogique et l'information à l'intention de ces personnes devaient porter sur tous les aspects touchant l'organisation scolaire et pédagogique, comme le soulignait Danielle Roberge, directrice adjointe de l'école secondaire Lucien-Pagé. Par exemple, on revoit le bulletin, de façon à ce qu'il puisse réellement servir d'outil de communication entre l'école et les parents.

Pour la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, la concertation est un moyen privilégié pour aborder certains aspects de l'application du Programme de formation.

« Il est important de travailler avec les directions d'écoles secondaires afin d'offrir des parcours diversifiés qui répondent aux besoins de nos élèves. Certains aspects du Programme de formation, comme les passerelles, ont pour but d'apporter une certaine flexibilité sur le plan du cheminement de l'élève; cependant, sur le plan organisationnel, cela peut représenter un certain défi pour une commission scolaire comme la nôtre », estime Louise Paradis, directrice des services complémentaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

« Pour mieux soutenir ce réseau de services, nous cherchons à instaurer une approche de collégialité proposée par le renouveau pédagogique. Cela nous aide à poser des actions concrètes et à y apporter les ajustements nécessaires en cours de route. Par exemple, nos établissements qui se trouvent en milieu défavorisé font face à des défis de taille. Présentement, certaines communautés en milieu rural sont touchées par la crise qui sévit dans l'industrie forestière. Dans le cadre du parcours de formation axée sur l'emploi, la situation peut nous obliger à rediriger les élèves vers d'autres établissements. Mais avant qu'une telle décision ne soit prise, nous invitons les directions de nos écoles secondaires à se concerter, puisque nous préférons que les élèves puissent s'instruire dans leur milieu. S'ils doivent changer d'établissement, pour obtenir une qualification qui répondra à leurs goûts et à leurs besoins, il faut à tout prix éviter une rupture des apprentissages et faire en sorte que le passage se fasse bien.
La concertation est encore plus importante lorsqu'il s'agit d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage; le suivi du plan d'intervention et des services requis doit alors être assuré. »

De plus, on constate que le fait de structurer l'accompagnement et la formation facilite la mise en œuvre des services éducatifs complémentaires.

« Nous avons préféré, dans un premier temps, offrir de l'accompagnement et des outils pédagogiques au lieu de nous précipiter dans la rédaction des quatre programmes des services éducatifs complémentaires. À notre avis, il est important de s'enrichir d'abord des expériences de tous les intervenants et, ensuite, de soutenir la validation de ces nouvelles pratiques. En écoutant les différents intervenants et partenaires du milieu scolaire et en agissant avec transparence et cohérence, nous croyons pouvoir offrir le soutien nécessaire pour qu'ils puissent proposer des pistes de solution. Ainsi, un réseau de services pour l'élève pourra être développé », constate Hélène Lavoie, directrice adjointe des services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

Même son de cloche à la Commission scolaire de Montréal, où Danielle Roberge préconise la formation pour réaliser ces changements. La Commission scolaire a mobilisé les services d'une conseillère pédagogique en adaptation scolaire, qui possède une solide expertise en insertion sociale et préparation au marché du travail. Son travail consiste à réaliser l'arrimage avec les parcours de formation qui existent maintenant et ceux qui seront en place en septembre prochain. Au cours de l'automne, les enseignants en insertion sociale et préparation au marché du travail ont été informés de ces changements à venir. Puis, au cours de cet hiver, les autres enseignants qui choisiront d'enseigner dans le cadre du parcours de formation axée sur l'emploi auront accès à de la formation.

Enfin, quel que soit le milieu, les stratégies adoptées ont pour but de susciter l'adhésion et l'engagement du milieu scolaire.

« Nous savons que lorsqu'un enseignant décide de partager son pouvoir avec ses élèves, il y a moins de problèmes dans sa classe. À partir du même raisonnement, nous estimons qu'une direction d'école qui partage son pouvoir avec son milieu scolaire se trouve sur la bonne voie, offrant une certaine ouverture sur l'organisation scolaire et permettant une participation à la prise de décision. L'impact est important : les meilleurs choix de services à l'élève, l'appropriation et l'adhésion se font plus facilement. Du coup, l'établissement se trouve autonome et responsable des transformations qu'elle est sur le point d'entreprendre avec son équipe-école », affirme Louise Paradis, directrice des services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

« Grâce en partie à la crédibilité et à l'expertise d'une direction d'école, nous pouvons nous assurer que la prise de décision se fait là où cela est le plus souhaitable, soit au sein du milieu-école de l'élève. Ainsi, une organisation peut devenir autonome, responsable et offrir des services diversifiés et adaptés aux besoins des élèves », souligne Mme Paradis.

Les nombreuses réflexions au cœur des préoccupations de la Commission scolaire de Montréal et de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean vont donner suite, dans un deuxième temps, à la mise en place de stratégies concrètes. *Virage* vous propose de suivre de près ces démarches et vous présentera leur évolution dans sa version de juin 2007.

Lancement du Programme de formation du deuxième cycle du secondaire

Rencontre des comités élargis d'élaboration des programmes du deuxième cycle du secondaire

Marie-Josée Lépine

À l'image du programme du premier cycle, celui du deuxième cycle du secondaire « vise le développement des compétences par des élèves activement engagés dans leur démarche d'apprentissage », soutenait Gérard Guimont, directeur des programmes à la Direction générale de la formation des jeunes. « Le programme, ajoutait-il, intègre l'ensemble des matières dans un tout harmonisé, axé sur les grandes problématiques de la vie contemporaine. » La formation diversifiée est ce qui caractérise le deuxième cycle du secondaire. Dorénavant, l'élève pourra choisir entre le parcours de formation générale, celui de formation générale appliquée ou encore le parcours de formation axée sur l'emploi.

Dans la continuité du premier cycle, les domaines généraux de formation vont permettre, soulignait M. Guimont, de « relier les apprentissages aux enjeux sociaux de la vie actuelle tels que la santé et l'environnement et de répondre de façon intégrée aux multiples demandes sociales faites à l'école ». Ainsi, les diverses problématiques qui se posent dans une société pourront s'intégrer directement aux cours déjà existants plutôt que d'engendrer la création constante de nouveaux cours.

À la suite des discours, les comités de rédaction ont pris connaissance en sous-groupes de la version finale et approuvée par le ministre des différents programmes qui seront mis en application dans les écoles du Québec dès septembre 2007. La mise en œuvre du renouveau pédagogique sera achevée durant l'année scolaire 2009-2010.

Le ministre Jean-Marc Fournier a d'ailleurs profité de cette rencontre pour annoncer qu'il entendait poursuivre l'implantation du renouveau pédagogique au secondaire et que, par conséquent, il avait approuvé la majorité des programmes disciplinaires du deuxième cycle du secondaire. De plus, en réponse à la vaste enquête menée en 2006 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport auprès du personnel du primaire (enseignants, conseillers pédagogiques, directions d'école), il a affirmé qu'il donnait suite dès maintenant aux douze recommandations de la Table de pilotage.

Entre autres, certains éléments du Programme de formation du primaire qui présentent des difficultés d'application vont être revus. De plus, dans le but d'améliorer les compétences en lecture des élèves, des ressources supplémentaires vont permettre l'embauche de personnel spécialisé. Il est à noter également que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport diffusera de nouveaux outils d'évaluation durant l'année.

Annie Gélinas, enseignante de mathématique et porte-parole de tous les acteurs engagés dans la rédaction des programmes, a dressé un portrait de son implication dans la rédaction du programme de mathématique. Elle a évoqué la concertation soutenue, depuis 2003, qui a été nécessaire afin d'élaborer ce programme. Les besoins ont d'abord été identifiés avec un comité de réflexion composé de gens du secondaire, du collégial et du milieu universitaire. L'élaboration du programme a été faite par quatre rédacteurs (des enseignants et des conseillers pédagogiques). Pas moins de trente enseignantes et enseignants, tant des milieux francophone et anglophone, public et privé, les ont soutenus dans leur démarche. Une première version fut validée par des didacticiens, et ce n'est qu'en juin 2005 qu'une rencontre avec les partenaires de l'éducation a permis de réviser le texte et de produire une version finale qui fut ensuite approuvée par le ministre. Aujourd'hui, ils peuvent être fiers du travail accompli!

Pour les participants, l'importance de leur travail ne faisait pas de doutes à leurs yeux. Charlotte Bernard, enseignante au Collège Jésus-Marie à Sillery, qui travaille au comité des apprentissages transversaux depuis le tout début de l'implantation des programmes au primaire, témoignait par son dynamisme de sa conviction d'accomplir un travail essentiel pour les citoyens de demain, élèves d'aujourd'hui. « Tout au long de sa vie, constate-t-elle, tout individu développe des compétences transversales dans toutes les sphères de la société. C'est un peu notre mission à l'école de permettre à l'élève de s'adapter aux changements qui arrivent à une vitesse effarante. » Bien que consciente des défis qu'entraîne l'implantation du renouveau pédagogique, M^me^ Bernard constate l'engagement de son milieu et réitère sa croyance en ce programme.

Afin de dissiper d'éventuels malentendus, diverses clarifications ont été apportées. Parmi ces éclaircissements, retenons que connaissance et compétence ne doivent pas être pensées en opposition, mais plutôt en complémentarité. « Les connaissances sont des ressources essentielles, assurait M. Guimont. Nous ne pouvons pas être compétents sans avoir de solides connaissances. » Pour M^me^ Gélinas, utiliser les connaissances en contexte permettra d'ancrer celles-ci plus solidement. Avec le nouveau programme de mathématique, « les connaissances vont être davantage en action, mentionnait-elle. L'apport de la mathématique va dorénavant pouvoir être apprécié tous les jours. »

Certes, au cours des années à venir, il y aura divers ajustements à faire afin d'assurer un suivi et de continuer à s'approprier le renouveau pédagogique. Toutefois, Pierre Bergevin, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, insiste : « Les fondements de ce vaste changement demeurent les mêmes et nous irons de l'avant dans sa mise en œuvre. »

Science et technologie : deux programmes pour des parcours différents

Marie-josée Lepine

Rappelons que dès septembre prochain, l'élève qui entamera le deuxième cycle du secondaire devra choisir entre trois parcours. Outre le parcours de formation axée sur l'emploi, qui vise à diriger l'élève vers le milieu du travail, deux parcours différents seront disponibles : le parcours de formation générale dans lequel se trouve le programme *Science et technologie* et le parcours de formation générale appliquée qui comprend le programme *Applications technologiques et scientifiques*.

« Ces deux programmes sont des jumeaux qui ne sont pas identiques », précise M^me^ Rochon. Le contexte de départ est ce qui les différencie. Dans le volet *Science et technologie*, la compétence *Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques* implique que l'élève situe une problématique dans son contexte, qu'il dégage des principes scientifiques et technologiques qui lui sont liés et qu'il construit son opinion. Cette même compétence dans le volet *Applications technologiques et scientifiques* est plutôt développée par l'élève qui situe les applications dans leur contexte et les analyse, afin d'en dégager des principes scientifiques et technologiques et éventuellement de procéder à leur entretien ou à leur réparation. « En science et technologie, résume M^me^ Rochon, on parle de problématiques, alors qu'en applications technologiques et scientifiques, on parle d'applications. »

Bien que les deux contextes soient différents, les élèves développent les mêmes compétences et prennent connaissance d'un même contenu de formation. « On offre aux élèves deux façons de travailler, complète M^me^ Rochon, mais deux façons qui sont comparables. »

D'ailleurs, le niveau de difficulté de ces deux parcours est le même. « D'un parcours à l'autre, l'épreuve à la fin de la 4^e^ secondaire sera différente mais équivalente », insiste M^me^ Rochon. Peu importe le parcours choisi, en 5^e^ secondaire, les options seront les mêmes. De plus, si le besoin se fait sentir, l'élève est libre de changer de parcours entre la 3^e^ et la 4^e^ secondaire.

À la fin de la rencontre, chaque participant a été invité à réfléchir à ce que son implication dans le processus d'élaboration des programmes de formation lui avait apporté sur le plan professionnel. Pour de nombreuses personnes, travailler à l'élaboration des programmes de formation leur a permis de développer une compréhension globale ainsi qu'une plus grande confiance dans le renouveau pédagogique. Surtout, cette expérience est synonyme pour plusieurs d'enrichissement professionnel. « Ça a changé ma façon d'enseigner, assure Jean Chrétien, conseiller pédagogique. J'ai surtout reçu. »

Quant à monsieur Abdelkrim Hasni, de l'Université de Sherbrooke, qui a participé aux relectures du programme à titre d'expert universitaire, son expérience a suscité une prise de conscience. « Je me suis rendu compte, dit-il, de l'ampleur de la tâche de ces comités et de la grande responsabilité d'avoir à trouver un consensus à l'intérieur du comité. » Quant à Sylvie Barma, qui fait partie de l'équipe de rédaction depuis quatre ans, c'est pour elle une responsabilité dont elle tire fierté. « Au début de mon engagement, je réalisais que les décisions allaient avoir un impact sur les générations futures. »

Français, langue d'enseignement

Daniele Simpson

L'expérience, bien que trop courte pour que les participants puissent compléter leurs scénarios, a permis à tous d'explorer un peu le programme et d'avoir un aperçu de la façon de l'utiliser. Elle les a en tout cas convaincus de la nécessité de bien le connaître pour l'exploiter à son maximum.

Dans les divers ateliers, tous les participants devaient aussi répondre à deux questions :

1. Professionnellement, que vous a apporté votre expérience de collaboration à l'élaboration du Programme de formation?

2. Afin de favoriser l'implantation du Programme, que faites-vous – ou que comptez-vous faire – dans votre milieu (dans la classe, dans l'équipe-cycle, dans l'équipe-école)?

En réponse à la première question, l'ensemble des participants à cet atelier ont souligné que la confrontation de nouvelles idées, les échanges avec leurs pairs et le goût d'innover qui en découlait les stimulaient. Certains se disaient heureux d'être au parfum des changements qui s'opéraient et se sentaient privilégiés d'en connaître la toile de fond. D'autres avaient la conviction d'accéder à un niveau supérieur de réflexion, niveau nécessaire compte tenu de l'accent mis sur le rôle « professionnel » du professeur. La plupart trouvaient intéressant de s'interroger et de voir comment se déroulaient les projets dans les écoles ciblées. En participant à une production collective aussi ambitieuse, ils prenaient conscience de la compétence qu'ils avaient développée, tant sur le plan de leur enseignement que de leur capacité à coopérer.

Quant à la seconde question, elle a révélé des changements d'attitudes et donné lieu à une quantité de pistes de réflexion et de projets. Parmi les changements d'attitudes : plus d'audace pour parler de culture, plus de concertation avec les autres enseignants de la même discipline et avec les conseillers pédagogiques, plus d'initiative pour essayer de nouvelles pratiques et faire de nouvelles expériences. Parmi les projets : bâtir des outils, organiser une journée culturelle du français, offrir un contexte d'apprentissage plus signifiant, mettre l'accent sur la compétence *Apprécier des textes variés* pour convaincre ses collègues de la pertinence de cette compétence, organiser des équipes de travail pour créer des situations d'apprentissage qui tiennent compte de la progression dans le développement des compétences et trouver des moyens de contrer la désinformation autour du nouveau programme.

Une réflexion, donc, qui donnait le goût d'aller de l'avant.

Un nouveau programme optionnel : le programme d'espagnol, langue tierce

Dès septembre 2007, le nouveau programme d'espagnol, langue tierce sera offert au deuxième cycle du secondaire comme cours à option. Il pourra être utilisé dans les écoles francophones ou anglophones, publiques ou privées, de toutes les régions du Québec.

Suzanne Belzil, responsable des programmes de français, langue seconde, d'intégration linguistique, scolaire et sociale et de langues tierces, souligne que ce programme est le fruit du travail concerté d'un grand nombre de personnes appartenant à différents groupes : le comité restreint (les rédacteurs, dont M^me^ Hélène Pelland, enseignante d'espagnol au Collège de l'Assomption), le comité

d'élaboration (composé d'enseignants d'espagnol de différentes régions du Québec) ainsi que le comité d'experts-conseils (constitué de professeurs de didactique de l'espagnol du réseau universitaire). Le programme a également été soumis à une consultation publique et à une validation auprès d'un grand nombre d'intervenants du milieu de l'éducation.

Un programme sous le signe de l'ouverture à l'autre

Dans le programme d'espagnol, langue tierce, la langue est considérée comme un véhicule privilégié pour entrer en contact avec des locuteurs de divers pays et pour développer envers ceux-ci une attitude d'ouverture, de respect et de tolérance. Au contact de réalités culturelles différentes de la sienne, l'élève est appelé à prendre conscience de sa propre culture, tout en reconnaissant l'apport d'autres cultures, et à découvrir l'existence de valeurs universelles. Cela l'aide à enrichir sa vision du monde et à structurer son identité. De plus, la connaissance de l'espagnol lui fournit un outil de communication supplémentaire, favorisant ainsi l'exercice de son pouvoir d'action dans une société de plus en plus ouverte sur le monde.

Le programme d'espagnol vise donc à amener l'élève québécois non hispanophone à communiquer dans cette langue, à se familiariser avec les cultures qui s'y rattachent et à susciter un intérêt pour l'espagnol qui ira bien au-delà de ses études secondaires. La formation proposée lui fournit les outils de base pour comprendre l'espagnol et s'exprimer dans cette langue, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans des situations de la vie courante. Elle lui permet également de découvrir et de comprendre quelques-unes des caractéristiques culturelles de pays hispanophones.

Un programme aux compétences interreliées

Le programme d'espagnol vise le développement de trois compétences qui s'alimentent mutuellement et se développent en synergie : *Interagir en espagnol*, *Comprendre des textes variés en espagnol* et *Produire des textes variés en espagnol*. En effet, ce que l'élève entend, lit ou voit peut être source d'inspiration pour une interaction ou une production subséquente qui peuvent, à leur tour, fournir des sujets à approfondir dans des lectures ultérieures.

Par ailleurs, les compétences du programme d'espagnol se développeront d'autant mieux qu'elles s'appuieront sur les autres éléments du Programme de formation, par exemple en s'exerçant dans le cadre de situations d'apprentissage et d'évaluation qui abordent des problématiques issues des domaines généraux de formation et qui sollicitent également une ou des compétences transversales ou disciplinaires.

Un programme qui amène les élèves à communiquer

Comme les programmes de langue seconde du Programme de formation de l'école québécoise, le programme d'espagnol privilégie une approche communicative. En effet, savoir s'exprimer, savoir communiquer et interagir ainsi que savoir lire et écrire dans la langue cible sont des compétences essentielles en contexte scolaire. Elles sont aussi précieuses dans la vie courante, pour échanger avec les locuteurs de pays hispanophones ou avec toute personne vivant au Québec qui maîtrise cette langue, ou au moment de se trouver un emploi, au Québec ou ailleurs.

Dans la section du programme traitant du contexte pédagogique, certains aspects sont mis en lumière pour favoriser la prise de parole par l'élève. L'enseignant joue ainsi un rôle très important à cet égard, utilisant une langue adaptée au niveau de ses élèves et leur proposant des activités et des situations d'apprentissage signifiantes et stimulantes qui rejoignent leurs champs d'intérêt et qui constituent un défi raisonnable pour eux. Artisans du développement de leurs compétences, les élèves doivent pour leur part participer activement à leurs apprentissages et s'impliquer dans toutes les tâches d'interaction, de compréhension ou de production proposées en classe.

Source : Suzanne Belzil

ET TOI, QUE LIS-TU?

Les camps littéraires pour les adolescents

Daniele Simpson

Les participants heureux, il n'en manque pas parmi les quelque 600 enseignants, bibliothécaires, directeurs d'école et conseillers pédagogiques qui ont participé à l'un des camps littéraires qui ont eu lieu depuis 2005 à Montréal, en Estrie, à Québec, au Lac-Saint-Jean et dans les Laurentides. Et pour cause : ils ont tous eu accès à un salon de lecture riche de plus de mille livres de tous les genres, à des ateliers où ils avaient la possibilité d'acquérir les outils nécessaires pour devenir des médiateurs de lecture compétents et à un mini-laboratoire où ils pouvaient explorer les ressources informatiques susceptibles de les aider dans leur tâche.

Ils se sont retrouvés entre pairs, ont discuté, échangé, appris les uns des autres. Ils ont aussi vécu quotidiennement avec un écrivain ou un conteur; les ont écoutés parler de leur travail et de la façon dont ils passent de l'inspiration à la création. Chaque participant a apporté avec lui un livre qu'il aimait et qu'il souhaitait offrir à quelqu'un, et il a reçu d'un autre le même cadeau. Tous ont pu découvrir des auteurs, des façons de choisir un livre différentes des siennes ou des manières de rejoindre les jeunes, de leur faire partager ce plaisir de l'univers des livres. Des liens se sont créés et ont subsisté après les camps; des projets sont nés et se sont concrétisés ensuite dans les écoles.

L'été prochain, les camps seront offerts dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, puis de la Côte-Nord. Au terme de l'an 3 du Plan d'action sur la lecture à l'école, environ mille personnes auront reçu cette formation de base et bénéficié du côté novateur des contenus offerts et des expériences culturelles proposées. Elles ne liront plus les livres qui leur passeront entre les mains de la même façon, c'est sûr! Mais le plus important, c'est qu'elles sauront mieux créer dans leurs milieux les conditions qu'il faut pour que les jeunes découvrent leur profil de lecteur et soient capables de choisir des livres et de les apprécier.

Danièle Simpson

En 2005-2006, plus de 200 projets ont été soumis au Ministère qui en a récompensé 7 sur le plan national, alors que les directions régionales remettaient chacune 5 prix régionaux. Quelque 43 projets émanaient de groupes de jeunes et 156, d'établissements scolaires. Ils provenaient de tous les ordres d'enseignement : 152 du primaire, 39 du secondaire, 6 de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et 2 du regroupement de toutes les écoles publiques.

Il y avait, dans toutes ces réalisations, une telle inventivité que le responsable des prix, Michel Clément, a voulu en faire profiter le réseau. Il les a donc analysées une à une, les a résumées et a monté un « Florilège » que l'on peut consulter sur le site de *Et toi, que lis-tu?* Ces pistes de promotion du livre ont été regroupées en 13 catégories, chacune comprenant des projets qui présentent des aspects communs. Dans chaque catégorie, une phrase synthèse résume le projet et, en cliquant sur cette phrase, on a accès à une description plus exhaustive.

Dans la catégorie « Mentorat », par exemple, des élèves de 4e année et des jeunes de la maternelle ont été jumelés. Chaque semaine, les plus vieux font la lecture aux plus jeunes, organisent des ateliers d'animation et accompagnent leurs cadets à la bibliothèque. Ils ont eux-mêmes trouvé des commanditaires dans leur région pour offrir un livre-cadeau à leur filleul et ils organisent même un salon du livre annuel. Dans la catégorie « Les garçons et la lecture », une école a organisé des équipes de lecture sur le mode d'organisation des équipes de hockey. Ces équipes, avec chandails, calendrier de saison et éliminatoires, disputent des parties sur la base de questions et de réponses portant sur des bandes dessinées empruntées à la bibliothèque publique ou à la bibliothèque de l'école.

Votre curiosité est piquée? Allez puiser des sources d'inspiration dans la quarantaine de pistes d'action contenues dans le Florilège et adaptez-les à votre milieu et aux jeunes auxquels vous enseignez. Proposez-leur d'imaginer eux-mêmes des moyens d'intéresser leurs copains à la lecture. Qui sait? Peut-être remporteront-ils les prochains prix de reconnaissance. Vous devez soumettre vos projets avant le 16 février 2007 à votre direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Toutes sortes de projets peuvent être soumis, qu'ils aient été mis en place au milieu de l'année dernière et continuent en 2006-2007 ou qu'ils aient été entrepris cette année et que l'établissement scolaire ait l'intention de les poursuivre. Chaque projet sera analysé par un jury régional et les projets retenus seront soumis à un jury national. L'information complète sur ces prix se trouve sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sous le médaillon *Et toi, que lis-tu?*, à la section « Encourager la lecture ».

L'art dramatique vécu de l'intérieur

Un projet de l'école La Source de Rouyn-Noranda

Martine Labrie

À gauche : Linda Fortin, directrice de la formation artistique et des programmes jeunesse au ministère de la Culture et des Communications

À droite : Carole-Yvonne Richard, enseignante et responsable de projet de l'école La Source, Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Au fil de sorties culturelles ainsi que de rencontres et d'ateliers avec des artistes professionnels, tous les élèves inscrits en art dramatique à l'école La Source de Rouyn-Noranda se sont familiarisés avec les différentes facettes du monde du théâtre. Grâce à *Rencontres : construire son propre processus créateur et sa propre implication par l'action et la réalisation artistique*, 240 jeunes ont abordé différemment la création, l'interprétation et l'appréciation d'œuvres dramatiques. Stimulée par sa rencontre avec plusieurs artistes professionnels locaux lors des Journées de la culture, l'enseignante Carole-Yvonne Richard a souhaité créer avec eux un partenariat qui s'échelonnerait sur toute l'année scolaire et qui lui permettrait d'enrichir son enseignement. Générosité et disponibilité étant au rendez-vous, on a mis sur pied ce projet reposant sur le lien entre l'école et la communauté artistique. Cette association a permis aux jeunes de s'engager davantage, de se dépasser et de s'approprier la dimension culturelle du programme d'art dramatique dans un rôle actif, en se forgeant des modèles de référence.

Parmi les expériences et les rencontres déterminantes pour ces élèves, mentionnons des ateliers d'exploration et de compréhension du travail de scénographe avec Valérie Hamelin ainsi que des rencontres avec l'artiste multidisciplinaire Véronique Doucet et la comédienne et metteure en scène Solène Bernier. Les élèves ont également pu participer à un atelier d'improvisation avec le comédien Jonathan-Hugues Potvin et assister à des pièces de théâtre professionnel dont *Baba Yaga* et *Lentement la beauté*, pour ne nommer que celles-là.

Les liens interdisciplinaires sont un aspect important de la réussite de cette grande aventure culturelle. On a en effet abordé la mathématique par une participation des élèves à la planification d'éléments scénographiques, ainsi que la musique. Celle-ci étant enseignée dans le même espace que l'art dramatique, les élèves ont pu voir l'évolution de la scénographie ainsi que celle de l'interprétation de leurs pairs.

Ce projet, qui avait pour but de développer une collaboration entre l'école et la communauté artistique, a été réalisé grâce, entre autres, au programme *La culture à l'école*. Bref, il a mis en lumière le développement culturel pour et par les jeunes, répondant ainsi au premier objectif : le développement culturel de nos jeunes. Marion, une élève de 2e secondaire, affirme que ce projet l'a incitée à s'investir davantage dans les cours d'art dramatique, à mieux comprendre les différents métiers liés au théâtre et à mettre plus d'efforts dans chacune de ses performances.

Voilà une belle démonstration d'un partenariat réussi entre un milieu scolaire dynamique et un milieu culturel plein de vitalité!

Marie-Josée Lépine

La culture scientifique et technique se définit en deux temps. D'une part, elle est un ensemble de connaissances et de compétences en science et en technologie que, comme individu ou comme collectivité, nous nous approprions et utilisons. D'autre part, elle implique que chacun s'interroge quant à la science et à la technologie, aux méthodes utilisées, à leurs incidences et aux enjeux qui s'y rattachent. Dans le contexte actuel, où l'on doit faire face à des exigences et des changements scientifiques et technologiques toujours plus nombreux et plus complexes dans la vie quotidienne, le développement individuel d'une culture scientifique prend toute son importance.

« Le domaine de la science et de la technologie a de nombreux échos dans le Programme de formation, remarque Mme Lacroix. Il touche à tous les domaines généraux de formation, particulièrement *Santé et bien-être*, *Environnement et consommation* et *Vivre-ensemble et citoyenneté*. La science et la technologie tiennent aussi une place importante dans le développement de la majorité des compétences transversales, notamment la résolution de problèmes, l'exercice du jugement critique, la mise en œuvre de la pensée créatrice et l'actualisation de son potentiel. Rappelons que, dès le primaire, les bases d'un esprit scientifique s'établissent à l'aide d'activités d'observation et de manipulation, de questionnements ainsi qu'avec des modes de raisonnement logique comme la classification. Par ces activités, il est ensuite possible pour l'élève de proposer des explications et des solutions liées à la démarche scientifique. »

Dans la perspective de promouvoir la science et la technologie, la Direction de la culture scientifique et de la relève soutient des organismes et des projets qui œuvrent auprès des jeunes, des enseignants et du grand public.

À titre d'exemple, le projet PISTES (www.pistes.org) a développé pour les enseignantes et enseignants du secondaire des outils pour les soutenir dans leur enseignement. Tout un chantier pédagogique se retrouve ainsi en ligne, offrant l'accès à des situations d'apprentissage et d'évaluation. De plus, une communauté de praticiens rassemble des enseignants, des didacticiens des sciences et même des scientifiques qui sont disponibles pour répondre aux questionnements des utilisateurs.

La science et la technologie permettent de mieux comprendre et d'expliquer des phénomènes complexes. À titre d'exemple, la situation d'apprentissage et d'évaluation *Un problème étouffant*, proposée par PISTES, permet à l'élève de prendre conscience du rôle social de chaque individu dans un contexte où la pollution est un problème qui s'étend bien au-delà des frontières de chaque pays.

« Mener à l'école des activités qui développent et enrichissent la culture scientifique contribue directement à l'atteinte des visées du Programme de formation », précise Mme Lacroix. En effet, l'acquisition de connaissances multiples, l'attitude de questionnement et une meilleure compréhension des phénomènes scientifiques contribuent à la construction plus juste d'une vision du monde, ce qui permet de prendre part aux décisions collectives d'une manière éclairée et permet aussi d'agir.

« Nos efforts et nos moyens, conclut Mme Lacroix, sont ainsi mariés à ceux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière de culture scientifique et technique, dans le but de former des citoyennes et des citoyens complets et responsables, dotés d'une attitude ouverte et critique. »

Mise en ligne d'une section jeunesse dans le site du Conseil du statut de la femme

Pour la rentrée scolaire, le Conseil du statut de la femme a lancé plusieurs actions destinées à sensibiliser la clientèle scolaire aux enjeux liés à l'égalité entre les sexes. À cette occasion, le Conseil offre le magazine la *Gazette des filles*, entièrement consacré aux jeunes, filles et garçons du deuxième cycle du secondaire. Un guide pédagogique destiné au personnel enseignant l'accompagne.
Une consultation en ligne sur les relations égalitaires est proposée aux adolescentes et aux adolescents du Québec. Le tout se retrouve dans une nouvelle section jeunesse du site Web du Conseil du statut de la femme <**www.egalitejeunesse.com**>.

On y trouve aussi des jeux, des suggestions de lecture et de sites ainsi qu'une section spéciale pour le personnel enseignant. Les jeunes du deuxième cycle du secondaire pourront également s'exprimer sur l'égalité entre les sexes en remplissant le questionnaire de la consultation en ligne.

UN MESSAGE CLAIR

Les diverses rencontres qui se sont tenues à l'automne ont été l'occasion pour M. Pierre Bergevin, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, de réitérer la volonté ministérielle d'aller de l'avant dans la poursuite de l'implantation du renouveau pédagogique. Ce message sans équivoque a été souligné aux différents acteurs du milieu scolaire, notamment lors de la tournée des régions visant à rencontrer les administrateurs scolaires, la rencontre nationale des cadres, la rencontre du 16 octobre des comités d'élaboration des programmes au deuxième cycle du secondaire, le colloque sur les services éducatifs complémentaires et la session de formation des personnes-ressources.

***Virage* complétera la couverture des grandes rencontres de l'automne dans le numéro d'avril en vous présentant un dossier sur l'évaluation au deuxième cycle du secondaire.**

L'équipe de *Virage*
vous souhaite une **bonne année 2007**,
et que vos rêves se transforment en projets!

Éducation, Loisir et Sport
Québec

Code ministériel 13-0000-51